

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 JUIN 2020

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 25/06/2020.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 15
- Membres excusés : 2
- Membres absents : 12

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaire de séance	Margaux MARIGLIANO	Secrétaire de direction

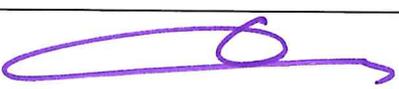
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2020

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présent	Absents	Excusés	
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :					
- Chef d'établissement : M. TOUJAS Jean-Philippe		X			
- Adjoint chef d'établissement : Mme OUCHERIF Laetitia		X			
- Chef des travaux : M. STARON		X			
- Gestionnaire : M^{me} BEAUMONT		X			
PERSONNALITÉS :x					
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Hélène RIGAL	X			
	Jean-Pierre COLIN/M. GHARBI		X		
- de TPM :	Fabiola CASAGRANDE			X	
	Suppléante : Sylvie MAHIEU		X		
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI		X		
- qualifiée :	Régine AGUILLON		X		
	Jean-Louis ANTONINI		X		
PROFESSEURS					
	Matthieu BLONDY	X			
	Muriel SANTINACCI	X			
	Saphyra SAID	X			
	Iris FERRANDI	X			
	Sandrine BARBERO	X			
	Sophie BARRA	X			
	Alexandra BOURY	X			
	Suppléants :	Marjorie OCCELLI			
		Laetitia OUCHERIF			
		Emmanuel LANTES			
Vanessa CAMPANILLE					
Marielle DURAND					
	Laurence FRATCZAK				
	Frédéric BERTORELLO				
AGENTS TOS					
	Suppléants :				
Parents d'élèves					
	Isabelle BOUIS	X			
	Alain RISSER	X			
	Karine BADESA			X	
	Christophe CIRAVEGNA	X			
	Corinne MIGLIACCIO		X		
Suppléants :	Gaëlle KJAN				
	Fabrice BOREL				
	Stephanie MEISTERMANN LORAIN				
	Jean PISTILLI				
	André CAREN				
- élèves :	Nawell DRIDI-BOUARFA		X		
	Nicolas PRONE		X		
	Ralia BERGACHI		X		
	Carla DE CILLIS		X		
	Léa CERATO		X		
	Suppléants :	Ambre QUENTRIC			
		Maxime SEMINARA			
		Amanda HAERTER			
Marina RIPOLL					
	Noémie GUIDEC				
Invités	Pierre RICCARDI				

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation de PV du CA du 29 MAI 2020	1		4
2	Calendrier prévisionnel 2020-2021	0.5		5
3	. Bilan Annuel : - Bilan pédagogique - Bilan CESC - Bilan Vie Scolaire	9		5-14
4	Règlement intérieur	0.5		15
5	Planning PFMP 2020-2021	0.5		15
6	DMB	0.5		16
7	Evolution carte de formation OSEC	0.5		16
8	Ventilation AED	0.5		17
9	Report de marché du photocopieur	0.5		17
	Questions diverses : Opportunité maintenance nautique.	1		18
	ANNEXE 1 : Calendrier prévisionnel 2020-2021 ANNEXE 2 : Règlement intérieur ANNEXE 3 : Bilan Vie Scolaire ANNEXE 4 : Calendrier PFMP ANNEXE 5 : Ventilation AED+ Notification de moyens			
TOTAL nombre de pages :		38	Annexes : à partir de la page 18	

Six-Fours-Les-Plages le 30/06/2020

Signature du Président de séance	Signature du secrétaire de séance
	

M.TOUJAS tient en premier lieu à faire ses remerciements :

Il tient à remercier le travail des professeurs qui se sont investis auprès de leurs élèves malgré les conditions que nous avons traversées.

Remerciements au « Staff » :

- Mme Beaumont et son service pour avoir assuré le paiement des bourses et des fournisseurs.
- Mme La Proviseur Adjoint pour la confection des emplois du temps.
- Mme MERELLE, les CPE et la Vie Scolaire pour les inscriptions et réinscriptions des élèves.
- Le Secrétariat élèves pour la création des dossiers élèves pour les épreuves.
- Le Secrétariat des Examens pour leur efficacité et leur rapidité.
- Et les Agents de la Région pour leur travail et leur disponibilité

M.TOUJAS trouve que le Lycée a su faire face à cette crise sanitaire de façon particulièrement satisfaisante.

Remerciements aux parents et aux élèves.

« Dans des conditions épouvantables de travail, nous avons réussi brillamment Tous Ensemble ! »

Chapitre : 1

Approbation PV du CA du 29 MAI 2020

Le PV du conseil d'administration du 29 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Vote : UNANIMITE Pour :

Contre :

Abstention :

Actes N° :

Chapitre : 2

Calendrier prévisionnel 2020-2021

Sur ce document ci-joint, pas de changement particulier.

Petite nouveauté pour les classes de Terminales : notation en semestre.

M.TOUJAS alerte sur le mois de mai 2021 qu'au retour de vacances de Printemps, il y a 3 jours de pont.

Ci-joint en ANNEXE 1.

Vote : UNANIMITE Pour :

Contre :

Abstention :

Actes N° : 53

Chapitre : 3

Bilan Annuel

1. Bilan pédagogique

Il y a eu différents projets, de nombreux projets n'ont pas pu aller à terme en rapport avec le COVID-19 mais toutes les classes ont travaillé dessus.

Tableaux ci-dessous des différents projets.

Mme RIGAL tient à féliciter les personnels et les élèves pour leur dynamisme, leur implication à faire vivre ces projets.

Exemple : La Nuit de l'Orientation au Zénith Oméga de TOULON.

Projets 2019-2020	Classe
Visite des Jardins du Musée International de la Parfumerie à Mouans – Sartoux	TCAP Esth 2CAP Esth 2 Esth
Visite de la presqu'île du Gaou : découverte de l'écosystème	1Esth
Visite du classé Cap Sicié	1Esth
Visite du Musée International de la Parfumerie à Grasse	TCAP Esth 2CAP Esth 2 Esth
Visite du Domaine de Fabrègas (Jardin de production Bio)	1Esth
Défilé de Mode <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de masques solidaires - Vidéos pour promouvoir - Concours de créations de vidéos tuto YouTube - Création de tenues inspirées des années 50 	2CAPVF 1MODE Sections esthétiques, Coiffure Mode CAP prioritaires GA 2ATMFC TATMFC 2APR TAPR
Raid Commercial	1VENTE
Projet Justice : Visite du tribunal judiciaire de Toulon	2MRC1
Transition éco citoyenne par l'alimentation	2CAPEVS
Zéro déchet dans mon lycée	1COM
Organisation de l'intervention de Mme SAURET (Institutions de la coiffure/Médialane) sur le thème « Coiffure et Développement Durable »	BTS MDLC BP Coiffure MC3C
Développement des formations Coiffure par apprentissage au Lycée	BTS-BP CAP 1an Coiffure
Recyclage de draps de lin pour la création de chemisiers	Classe TCAPVF
Programme d'échange avec le Centre de Ressources de Langues de L'Université	1MOD ET TMOD
Sorties socio-éducatives dans les hôpitaux de San Salvador, Pomponiana à Hyères et à Ste Musse à Toulon	Classe esthétiques et coiffure
Festival d'Opéra d'AIX : Intervention pour maquiller les chanteurs	1ere Bac Pro esthétique
UPCYCLYNG : Sac en voile de bateau	2CAPVF
Seconde vie pour des vêtements	1MODE
Confection des mix Repas à thème autour de la St Patrick Réunion parents/professeurs au restaurant pédagogique	2APR TAPR
L'image de soi en CAP prioritaire	2ATMFC

Projets 2019-2020	Classe
MAKE UP ARTISTIQUE : Hommage au peintre du XXIème siècle	1CAPESTH
MAKEUP ARTISTIQUE : Culture pop	TESTH
GIFS ANIMES : Projet « les gestes qui sauvent la planète » ORIGAMI : Fresque coloré à la manière de « Mademoiselle Maurice »	1GA
STREET ART VEGETAL : Fresque en mousse végétal sur un mur du lycée	TCAP ESTH
Concours photos « WE LOVE GREEN&BLUE »	Ouvert à tous
Projet ERASMUS + Projet ACADEMIQUE MOVE3	TESTH TMN 1CAP COIFFURE
Remise des diplômes	2MRCU
Contrôle et entretien des véhicule d'intervention Du CCFI INCENDIE/ commune du Beausset	2VTR
Opération civisme et sécurité incendie (collecte de mégots la COUDOULIERE)	1VTR
Langues vivantes en chansons et en danses : Opéra lyriques Ballet de Marie-Claude PIETRAGALA Comédie musicale en anglais	Classes volontaires
Derrière le rideau « visite des coulisses de l'opéra de Toulon »	TCOM
Visite de Hyères (environnement, littoral et vieux salins)	3EME 2GA
Ecole Ouverte : Permis bateaux	Section MN
Sortie au salon de Cannes Intervention sur la vedette SNSM sur le site de Bandol	2MN
Partenariat avec orange Marine SAV des moteurs FCIL Intervention sur le SR SNSM Poursuite des partenariats avec Mercury et la SNSM	1MN TMN
Découverte d'un opéra et Challenge maquillage pendant le confinement	2esthBac
Maquillage des enfants	2CAP
Marché de Noël : les confitures de la COUDOULIERE Projet intergénérationnel à la maison de retraite Repas d'accueil des PP des collègues du assis	T ATMFC

Vote : UNANIMITE Pour :

2. Bilan CESC

1/Santé et Prévention

1.1 Conduites à risques

- *Prévention sur les drogues :*

Les séances de prévention collectives auprès des classes de seconde étaient prévues du 27 Avril au 29 Mai 2020. L'établissement étant fermé pour cause de confinement, ces séances n'ont pas pu se tenir.

La classe 3 PMET a bénéficié d'une séance de prévention collective sur ce thème en lien avec une séance d'information sur le harcèlement animé par l'infirmière Madame JEANPIERRE. [RECONDUCTION 2020/2021](#)

Les séances de préventions individuelles gratuites par l'ANPAA, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Toulon. En concertation avec Madame JEANPIERRE, Madame BARBE de l'ANPAA qui a tenu une permanence au lycée, un lundi par mois en moyenne : le 23 Septembre, le 18 Novembre, le 16 Décembre, le 20 Janvier, le 10 Février. Les séances se sont arrêtées en mars du fait du confinement national.

Cette mise en place d'interventions paraît très bénéfique aux élèves car il s'agit de prévention personnalisée dans un cadre médical ou le secret professionnel offre une liberté de paroles unique.

52 situations d'élèves traitées en collaboration Infirmière/ANPAA mais du fait des stages, des absences et des emplois du temps, 16 élèves seulement ont été vus en 19 entretiens.

Deux élèves ont été orientés pour un suivi médical extérieur plus poussé, les parents ayant été associés à la démarche. [RECONDUCTION 2020/2021](#)

- *Prévention sur le thème de la Sexualité :*

- Intervention d'une heure et à l'initiative de l'infirmière et du CPE Madame EL BZIOUI auprès des T CAP ECMS sur la thématique de la distance physique entre les individus et du toucher intrusif. Classe composée de 9 garçons et d'une fille.

- Interventions de prévention par l'infirmière sur le thème de la sexualité sur l'ensemble des CAP et les CAP prioritaires. Participation de l'Assistante sociale Madame PERESSIN à la séance du 20 Septembre destinée aux 2 CAP ESTH. Participation du CPEF de la Seyne sur Mer, initialement prévue à toutes les séances mais qui n'a pu venir qu'à une seule intervention : le 18 Novembre afin de rencontrer les 2 CAP APR et les 2 CAP VF.

Les autres séances se sont déroulées le 26 Novembre pour les 2 CAP COIF ; le 3 Décembre pour les 2 ECMS ; le 16 Décembre pour les 2 ATMF.

Interventions du Service Sanitaire de Toulon du 9 au 13 Mars 2020 : accueil et formation de 6 étudiants infirmiers en 2ème année du site de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS) et de la Croix Rouge. Onze groupes (9 classes) ont bénéficié de 2 heures d'informations dispensées par 3 étudiants (2 trinômes), encadrés par l'infirmière scolaire. Un temps de rencontre en amont avec préparation des objectifs précis était obligatoire. Une séance a été annulée pour cause de classe fermée (précaution prise à cause de la circulation du coronavirus). Les classes concernées sont : 2 ESTH, 2 MN groupe 1 et 2, 3 PMET, 2 VTR, 2 MOD groupe 1 et 2, 2 GA, 2 MRC 3, 2 MRC1, 2VP, 2 MRC2 annulée. [RECONDUCTION 2020/2021](#)

- *Sécurité routière :*

Ce dispositif mis en place par Madame OUCHERIF, Provisoire-Adjointe, à destination des classes de seconde industrielle, a permis aux élèves de rencontrer des intervenants victimes d'accidents de la route. Ils ont assisté le 7 Février à deux démonstrations d'accidents impliquant piétons, motos et voitures avec intervention des sapeurs des pompiers puis à des ateliers d'une heure chacun. cinq ateliers intitulés « Vulnérabilité en deux roues » ; « La sécurité routière, pourquoi ? » ; « Survivre à la route » ; « Etude de l'accident » ; « Réagir en cas d'accident » au bénéfice de 11 classes 1 ESTH 1 ACCUEIL 2MN 1 VENTE T CAP COIF 2 MOD 2 MRC1 T CAP APR 2 GA 3 PMET et 2 MRC2. [RECONDUCTION 2020/2021](#)

1.2 Internet Cyber harcèlement et communication

- *Interventions par l'infirmière :*

Dans les classes problématiques, à la demande des CPE ou des Professeurs.

Interventions sur la communication et le harcèlement scolaire au vu des situations signalées. En collaboration entre l'infirmière, les CPE et les professeurs, suite aux situations dépistées. Dans les situations soit verbalisées par l'adolescent en souffrance, soit dénoncées par des camarades ou signalées par un professeur. Le temps de réflexion, d'échange et de prévention mis en place dans les classes afin de soulever les situations à risque et de rappeler le règlement du lycée et le droit individuel. Interventions en 2 MRC 2 le 13 Décembre, en 3PMET le 13 Janvier, en 2MN le 11 Février. [RECONDUCTION 2020/2021 A LA DEMANDE](#)

1.3 Bien-être et Santé

- *Projet INES « Favoriser le bien-être et la Santé » organisé par l'infirmière :*

* Pour cause de confinement, les ateliers de prévention dentaire pour 8 classes (125 élèves) n'ont pas eu lieu étant donné que ces ateliers étaient programmés avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire 83 le 18 et 19 mars 2020.

Ces classes de 2nd CAP ATMF, APR, COIF, ECMS, EVS, VF, ESTH et la 3ème PMET devaient bénéficier d'une heure de sensibilisation par le chirurgien-dentiste Chantal Fournier.

*Des séances de relaxation dispensées par le docteur Sophie MAINGUY-BESNIER du CODES de Toulon se sont déroulées entre Janvier et début Mars 2020 : 5 heures sur les 7 prévues. Les 2 heures manquantes n'ont pas pu se tenir du fait du confinement.

Les élèves internes n'ont pas du tout adhéré malgré une forte inscription au préalable. Lors de la première séance le 9 Janvier 2020, 11 internes ont participé, à la deuxième séance le 14 Janvier, baisse à 7 élèves présents ; à la troisième séance du 16 Janvier seulement 6 participants.

Ces séances ont donc été proposées à la classe de 2 CAPATMF (11 élèves) qui a particulièrement été réceptive, le 5 Mars, pendant ces 2 heures.

Il ressort que ces séances sont très bénéfiques aux élèves lorsque celles-ci se tiennent en journée, pendant les cours. Elles sont moins appréciées lors des soirées des élèves internes qui se disent fatigués ou pris par d'autres activités.

La journée autour de la santé ne s'est pas tenue pour cause de confinement.

[POURSUIITE ENVISAGÉE 2020/2021](#)

2/ Citoyenneté et engagement

2.1 Engagement citoyen

- *Collecte de denrées non périssables au profit des Restos du Cœur :*

Opération organisée par les élèves de Première Bac Pro Accueil encadrés par Mmes DUFOUR et OUCHERIF. Collecte proposée aux élèves et personnels de l'établissement.

Intervention des responsables de l'antenne des restaurants du cœur de la Seyne sur Mer.

Intervention in situ pour aide à la distribution des denrées au bénéficiaire sur la période des vacances de Noël (présence sur la base du volontariat).

- *Collecte de fonds au profit de l'AFM Téléthon organisée par Madame Oucherif :*

« Opération un thé pour le Téléthon » = vente de boissons chaudes et d'en-cas sur les récréations du mois de novembre 2019.

Organisée par des élèves de Première Bac Pro Accueil encadrés par des enseignants volontaires.

« Christmas shop » = boutique éphémère mise en place dans le cadre de la réalisation du chef d'œuvre de la classe de 2nde CAP Employé de Vente Spécialisé option B.

Collaboration avec les élèves des sections de 2nde CAP Assistant Polyvalent de Restauration qui ont réalisé des gâteaux et des sachets de préparation à gâteau et de Terminale CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif qui ont confectionné des confitures.

- *Matinée Citoyenne :*
Organisée par Mme BOLLANI, voir rapport d'activités du CDI
- « *Estime de soi* » : Soins en esthétique et coiffure organisés par le professeur d'Arts Appliqués Madame Ferrandi, accompagnée par Mesdames DURAND, FOULON et JANSSEN auprès de population en situation de handicap au Centre de San Salvador à Hyères et de l'hôpital Sainte Musse de Toulon.

L'objectif avait deux directions :

Pour l'élève : Être bien dans sa peau être fier de lui ou d'elle-même, de ses compétences, de ses réalisations, mais aussi de son potentiel, de ses capacités : pouvoir apprendre, comprendre, progresser, aimer et l'être en retour, éprouver des émotions (justice, bonté, esthétique...), apprécier vos talents et vos choix.

Pour la personne en charge de soin : la conseiller, l'écouter, échanger, partager un savoir et des connaissances. Lui permettre d'apprendre ou de réapprendre à se faire beau ou belle, à être fière de soi ou tout simplement passer un moment de détente.

- *Festival Amnesty International*
Organisé par Mme BOLLANI voir rapport d'activités du CDI
- *Visites au Tribunal de Toulon*
Organisées par Mme BOLLANI, voir rapport d'activités du CDI

2.2 Insertion professionnelle et culture

- *Journées des Métiers de la Défense :*
Organisées par Mme BOLLANI, voir rapport d'activités du CDI
- Lycéens au cinéma : organisé par Mme BOLLANI voir Rapport d'activité du CDI

Les 1 MOD, 1 ACCUEIL, MCEVR, 2 CAPAPR, 1 ESTH ; Soit 131 élèves accompagnés par les professeurs Mesdames LAURENT, DESCHAMPS, CUMINAL, DUFOUR, CHINAUD et Monsieur LANTES afin de visionner le film « Le Diamant noir » du réalisateur Arthur HARARI.

Séance du 6 Février pour le film « Le Hussard sur le toit » de Jean-Paul RAPPENEAU tiré du roman de Jean GIONO avec les classes de 2 GA, 1 GA, 1 ACCUEIL, MCEVR, 2 CAPAPR, 1 ESTH, Soit les mêmes élèves accompagnés par les mêmes professeurs en charge de leurs classes exceptés les T CAPVF et les 1 MOD. La séance du 30 Avril n'a pas eu lieu étant donné le confinement.

2.3 Environnement

- *Projet INES « Environnement » organisé par l'infirmière :*

*Des ateliers ont été animés par l'ADEE auprès des trois classes de 2 MRC : 3 h par classe. Trois séances prévues le 9, 16 et 23 Mars 2020 : seul un atelier sur l'alimentation raisonnée a pu se faire du fait de la fermeture des lycées liée au coronavirus.

L'atelier sur les énergies et celui sur les insectes ont été annulés.

*La semaine de l'environnement au CDI du 6 au 10 Avril n'a pas pu se tenir pour la même raison (fermeture des établissements scolaires)

D'une part les élèves des trois classes de seconde MRC devaient animer des stands d'informations selon le thème qu'ils avaient étudié avec l'ADEE lors des ateliers précédents.

Ces stands étaient destinés à 21 groupes (296 élèves) sur 3 journées lors de cette semaine de l'environnement. Des expositions prêtées par l'ADEE (en numérique sur le gaspillage alimentaire, en animation sur le tri et le recyclage ; sur les déchets et el biodégradable ou en panneaux d'exposition sur le zéro déchet ; sur l'énergie) venaient agrémenter le travail des élèves.

D'autre part, un appartement témoin permettant la réalisation d'économie d'eau et d'énergies devait être monté par l'ADEE afin que tous les groupes le visite (405 élèves) entre le 6 et le 10 avril mais cela n'a pas pu se faire non plus pour la même raison (confinement).

Enfin l'opération ramassage des déchets sur une plage ; la récolte du pain non consommé du self ainsi que la pesée des déchets non alimentaire de cette semaine-ci en conséquence, n'ont pas eu lieu (même raison).

* L'action de sensibilisation au petit déjeuner avec une alimentation "raisonnée" confectionnée par les élèves de T CAPATMF en direction d'une classe ciblée (2 VP) devait se faire le 30 mars.

L'accueil des 2 VP devait être orchestré par la classe de 2 MRC 2 qui présentait leur animation élaborée avec l'ADEE au préalable, cela concernait 50 élèves. Cette action organisée par Madame BARRA, professeur de Biotechnologie Santé et Environnement ainsi que Mme JEANPIERRE infirmière, n'a pas pu se tenir à cause du confinement. **POURSUITE ENVISAGÉE 2020/2021**

- *Projet « Environnement 2 ADEE » organisé par l'infirmière :*

L'ADEE a proposé cette année d'accompagner deux classes pilotes de notre établissement pour la mise en œuvre d'un P3E, plan d'économie d'énergie et d'eau et de sa diffusion auprès des autres lycéens. Ce projet s'inscrit totalement pour le passage au niveau supérieur de la labellisation E3D de notre établissement, une de nos priorités.

*Les classe de 2nd VTR et 3PMET ont été retenues.

Chaque classe a participé à 2 ateliers en deux fois 2 heures ; le 16 et 17 Janvier 2020. Deux heures sur les énergies et l'eau puis deux heures sur les études des coûts des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage gaz de l'établissement.

Il était prévu la réalisation d'une affiche d'information par la classe 3 PMET et la constitution d'un Powerpoint par la classe 2 VTR suite à ces séances. Cela n'a pas pu se faire suite à la fermeture des établissements scolaires.

*Les élèves de ses deux classes avaient déterminé leur projet :

La 3 PMET avait commencé à travailler sur l'opération « Zéro déchets plastiques » en effectuant un recensement des objets au niveau du self, des bureaux et de la cour avec la participation du professeur de Mathématiques, Madame OCCELLI et l'infirmière. Une visite de l'Unité de valorisation énergétique du SITTOMAT de Toulon était prévue. La classe devait faire des propositions au Conseil d'Administration du lycée afin de remplacer les plateaux du self et les poubelles plastiques dans un troisième temps. Ces actions n'ont pas abouti du fait du confinement.

La classe 2 VTR avait choisi de travailler sur l'isolation des ateliers du fait des plafonds très hauts donc amenant des nuances importantes de température (très chaud en été et bien froid en hiver) Un intervenant de

la plateforme de la rénovation thermique pouvait venir rencontrer les élèves pour un appui technique afin de proposer des éléments d'amélioration de cette isolation en Conseil d'Administration mais cela n'a pas pu se faire non plus.

La visite de l'appartement témoin devait se faire le 11 Avril mais cette action n'a pas pu se faire à cause du confinement. **POURSUITE ENVISAGEE 2020/2021**

3/Autres Projet 2020 2021

3.1 Environnement Projet Gratuit

- Projets sur l'Environnement (Gratuits) organisé par l'infirmière

*Projet Economie Energie et Eau poursuivi : ce projet n'ayant pas abouti en 2019-2020, il est reconduit pour l'année prochaine. Deux classes pilotes bénéficient de séances de formation (4 heures) par l'ADEE puis construisent un projet pour l'établissement. Les élèves confectionnent aussi un support de communication afin de le présenter lors de la semaine de l'environnement aux autres classes.

*Projet Calypso : Il a pour ambition d'éduquer les lycéens à la gestion durable de la mer et du littoral en lien avec les programmes qui abordent les questions d'aménagement du territoire, de la concentration de la population sur les zones côtières et des parcours professionnels des jeunes. L'objectif est d'assurer aux lycéens une formation à « la complexité » des enjeux d'une gestion durable de la mer et du littoral qui prennent en compte les interactions existantes entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Les lycéens présenteront ce qu'ils ont appris au cours du projet et qu'ils proposent une gestion durable de la mer et du littoral. Ces travaux doivent s'appuyer sur la base d'une problématique identifiée dès le début du projet.

3.2 Projets INES

- Projet « Eloquence » organisé par Madame CARVAT

Mise en place d'un concours sur « l'éloquence » : l'art de dire dans le but de valoriser les compétences orales. Une classe de 2nd bac professionnel l'organise à destination des autres classes du même niveau. Le concours se déroule en deux temps. 1^{er} temps au sein de notre lycée. 2^{eme} temps en inter-établissement à savoir que les élèves qui ont remporté les concours d'éloquence de leurs établissements, se rencontrent pour s'affronter devant un jury de professionnels

- Projet « Environnement » organisé par Madame CARVAT et Madame JEANPIERRE

Ateliers animés par l'ADEE auprès de 2 classes de seconde MRC : un sur l'alimentation raisonnée, un sur les insectes et un sur les énergies. Les élèves, avec de supports variés, les exposeront aux autres classes lors de la semaine de l'environnement.

Un appartement témoin monté au CDI sera visité par plusieurs classes lors de cette semaine.

Un ramassage de déchets sur une plage de proximité et une action de sensibilisation au petit déjeuner sur la base d'une alimentation raisonnée seront menés également.

- Projet Bien-être et Santé organisé par Madame JEANPIERRE

Projet reconduit et modifié : D'une part, les CAP et CAP prioritaires ainsi que la classe de 3 PMET bénéficieront d'une séance de prévention sur l'hygiène bucco-dentaire par le docteur Fournier de l'Association Buccodentaire Française du Var. D'autre part deux classes (seconde et T ATMF) vont apprendre et mettre en pratique des exercices de concentration, de relaxation, de gestion des émotions. Ces séances seront dispensées par le Docteur MAINGUY-BESNIER du CODES de Toulon ; 6 heures par classe.

Enfin lors d'une journée de la santé, les élèves ayant suivi ce projet proposeront une synthèse aux autres classes.

Vote : UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	Actes N° :
--------------------------------	----------	--------------	-------------------

3. Bilan Vie Scolaire

Le bilan de vie scolaire est très satisfaisant aux niveaux des absences sur une prise en considération du 1^{er} semestre 12.12% pour 2018/2019 et 10.16% pour 2019/2020

C'est un premier point très positif

Mme MERELLE, CPE, insiste sur le fait que le décrochage scolaire est leur priorité, échanges multiples avec les parents, les élèves et les enseignants.

Mme MERELLE constate de nouveau l'importance des exclusions/inclusions. A privilégier par rapport aux exclusions temporaires du lycée.

Elle tient à surligner l'importante collaboration avec les enseignants qui fonctionne de mieux en mieux
« Plutôt que de sortir l'élève, nous faisons en sorte qu'il soit au sein du Lycée en lui donnant du travail. »

Baisse significative des avertissements écrits et des exclusions temporaires du lycée.

Il y a eu 11 commissions éducatives mais que seulement 6 réalisées.

Mise en place de 7 conseils de discipline, Mme MERELLE précise qu'il y a eu des remontées de « faits graves » au Rectorat.

Ci-joint en ANNEXE 3

Vote : UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	Actes N° :
--------------------------------	----------	--------------	-------------------

Chapitre : 4

Règlement intérieur

M^{me} OUCHERIF et M^{me} MERELLE ont modifié quelques points minimes sur le règlement intérieur et ont intégré une partie sur les apprentis.

Ci-joint en ANNEXE 2

<u>Vote</u> : UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N° : 50</u>
---------------------------------------	----------	--------------	-----------------------------

Chapitre : 5

Planning PFMP 2020-2021

M. TOUJAS a la volonté de scolariser les élèves à la rentrée de Septembre, pour les élèves qui sont prêts « Terminales BCP ET CAP » les départs se feront à partir du 21/09.

Ce tableau de PFMP a été proposé aux enseignants, les modifications ont été acceptées sauf une seule pas honorée, celle de la section Esthétique pour fin juin en plus des autres semaines.

Mme BARBERO : 2MBBE : demande à enlever celle du 05/06/2020 pour la mettre ailleurs mais M. TOUJAS explique que ça leur ferait toujours 1 semaine en plus que les autres BAC donc refus de cette demande

Mme BARRA demande à quel moment remonter les notes de juin 2021 ?

M. TOUJAS répond début juin, il faudra s'organiser pour évaluer cette dernière PFMP avant la remonter des notes soit 2 et 3 semaines.

Ci-joint en ANNEXE 4

<u>Vote</u> : UNANIMITE Pour :	14	Contre :	1	Abstention :	<u>Actes N° : 54</u>
---------------------------------------	-----------	----------	----------	--------------	-----------------------------

Chapitre : 6

DMB 5 –DBM pour info

Mme BEAUMONT après avoir listé toutes les DBM pour info, propose au vote la répartition des crédits globalisés 2020 (montant de la subvention de 7985.00€) telle qu'énoncée ci-dessous.

13 TICE 2400.00€

13EAC 1000.00€

13 REP 2000.00€

13STA 2585.00€

<u>Vote :</u> UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N° :</u> 51
---------------------------------------	----------	--------------	-----------------------------

Chapitre : 7

Evolution carte de formation OSEC

M.TOUJAS évoque le maintien des projets dans fermeture de la section maintenance véhicule particulier, et de mariner le LP LA COUDOULIERE.

Déménagement du :

- BAC PRO MEI de LANGEVIN vers LA COUDOULIERE
- MC mécatronique de CISSON/LANGEVIN vers LA COUDOULIERE
- MC Techniciens équipements de plongée en partenariat avec la Marine Nationale
Site de ST-MANDRIER

« Mme RIGAL intervient et demande si la demande a été faite ?

M. TOUJAS : OUI, sur OSEC et directement à M. MASSIERA et avec M. SHEFFER dont le projet est d'agrandir les domaines de la Région

Pour les tablettes, avez-vous eu des retours car je n'en ai pas eu ?

Mme RIGAL : Courrier et copie du CA aux Dirigeants de Région.

M. TOUJAS : Je vous laisse le relancer

Mme RIGAL : Oui, je m'en occupe »

<u>Vote :</u> UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N° :</u>
---------------------------------------	----------	--------------	--------------------------

Chapitre : 8

Ventilation AED

Le lycée a obtenu la même ventilation en Assistants d'Education que l'année dernière, soit 11,08 temps plein. Les postes d'AED sont en cours de recrutement. Mme MERELLE insiste sur le fait que les profils sont cette année très intéressants et mixtes.

Certains AED ne sont pas renouvelés pour l'année 2020-2021 au nombre de 3.

M. BLONDY s'inquiète que le TICE soit à mi-temps l'année prochaine.

M. TOUJAS répond que ce moyen est pris sur la Vie Scolaire et qu'il est préférable de rendre un 0.5 ETP à la surveillance du lycée.

Ci-joint ANNEXE 5

<u>Vote</u> : UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N°</u> : 52
---------------------------------------	----------	--------------	-----------------------------

Chapitre : 9

Report du marché photocopieur

La procédure de MAPA location et maintenance de photocopieurs est abandonnée. Le marché ne prévoyait pas de clause de négociation et la différence d'estimation de copies couleur pouvait jouer de façon non négligeable sur le coût unitaire copie. Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à prolonger le contrat avec le prestataire actuel jusqu'au 4 janvier 2021 (date estimative) afin de pouvoir lancer une nouvelle procédure et débiter un contrat de 3 ans avec le futur prestataire en janvier.

<u>Vote</u> : UNANIMITE Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N°</u> : 49
---------------------------------------	----------	--------------	-----------------------------

Chapitre : 10

Questions diverses

M.TOUJAS parle d'une opportunité d'acheter un bateau pour la maintenance nautique qui viendrait en remplacement de 2 épaves qui doivent être évacuées.

Le contrat pour l'achat de ce bateau d'une valeur de 1000.00€ précisera les dispositions relatives à la sécurité : l'état du matériel à l'achat ainsi que la conformité du matériel par rapport à l'usage prévu en section MN.

Vote : UNANIMITE Pour :

Contre : Abstention :

Actes N° : 48



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Nice

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 25/06/2020 - N° de séance : 7

ANNEXE 1 :

Calendrier prévisionnel 2020 -2021

Planning Prévisionnel 2020 / 2021 Dernière révision : 15/06/2020



1 ^{er} Trimestre			1 ^{er} Semestre			2 ^{ème} Trimestre			3 ^{ème} Trimestre		
Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021
1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 M	24 S
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 L	31 S	31 S	31 D	31 J	31 D	31 M	31 M	31 L	31 L	31 S	31 S

C.A. : Conseil d'administration , C.C. : Conseil de classe , P. Profs : Rencontre parents professeur individuelle, C. Appel : Commission d'appel, C. E. : Conseil d'enseignement, D. C. : Devoir Commun.
 C.E.S.C. : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté , C.V.L. : Conseil de la vie lycéenne , I.O. : Information à l'orientation , C. Péda. : Conseil pédagogique , C. Perm. : Commission Permanente

ANNEXE 2 :

Règlement intérieur

LE REGLEMENT INTERIEUR du Lycée Professionnel La Coudoulière

(Conseil d'Administration du 25 juin 2020)

- Vu le Code de l'Éducation ;
- Vu la circulaire n° 91-052 du 6 mars 1991 sur les droits et obligations des élèves ;
- Vu la circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 relative à la surveillance des élèves ;
- Vu la circulaire n° 2006-196 du 29 novembre 2006 relative à l'interdiction de fumer pour les personnels et les élèves dans les établissements d'enseignement et de formation ;
- Vu la circulaire n° 2011-112 du 1er août 2011 relative au règlement intérieur dans les E.P.L.E. ;
- Vu la circulaire n° 2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire ;
- Vu l'avis de la Commission permanente du Lycée La Coudoulière en date du 20 juin 2019 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Lycée La Coudoulière en date du 25 juin 2019.

*Le règlement intérieur précise les droits et les devoirs de **chacun des membres** de la collectivité scolaire. Son acceptation sans réserve conditionne la scolarité des élèves et des apprentis au lycée.*

*Le présent règlement intérieur fonde sa légitimité juridique dans **les textes du Code de l'Éducation**.*

Personnels, usagers et partenaires de l'Établissement sont tenus de le respecter et de le faire respecter.

« Mes Droits et de Mes Devoirs en tant qu'élève ou Apprentis »

Mes Droits	Mes Obligations
<ul style="list-style-type: none"> • L'Education est un droit. • J'ai le droit au respect de ma personne et de mon travail. • Je peux suivre les cours dans de bonnes conditions d'écoute et dans une ambiance de classe sereine. • J'ai le droit d'être protégé contre toute forme de violence et de discrimination. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis assidu(e) : tous les cours sont obligatoires. • J'arrive à l'heure en cours et je dis bonjour aux adultes. • Si je suis en retard ou si j'ai été absent, je passe au bureau de La Vie Scolaire quel que soit le moment de la journée. • J'ai toujours avec moi mon carnet de correspondance : il est ma pièce d'identité pour entrer dans le lycée.
<ul style="list-style-type: none"> • J'ai le droit d'utiliser mon téléphone portable, MP3, baladeurs, écouteurs et tout autre appareil de nouvelles technologies uniquement dans la cour du lycée pendant les récréations ou la pause méridienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'éteins mon téléphone portable et le range, avec les écouteurs, dans mon sac avant d'entrer en classe.
<ul style="list-style-type: none"> • J'ai le droit de demander des explications complémentaires sur le contenu des cours à mes professeurs. • J'ai le droit de solliciter un entretien particulier auprès d'un professeur. • J'ai le droit de lui demander un rendez-vous pour mes parents par le biais du carnet de correspondance ou par PRONOTE. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'assiste à tous les contrôles et devoirs surveillés (prévus ou non). • Je rends les devoirs dans les délais imposés. • Je fais le travail qui m'est demandé d'un cours à l'autre. • Lorsque je suis absent, je me mets au courant de la progression dans chaque matière : je dois rattraper le travail qui a été fait durant mon absence. <p>La réussite de la scolarité au lycée passe par un travail personnel régulier</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'apporte le matériel nécessaire pour travailler. • Je porte une tenue adaptée au contexte scolaire et/ou professionnel.
<ul style="list-style-type: none"> • Si je me trouve en difficultés (financière, scolaire, personnelle ou psychologique), je peux trouver une aide au sein du lycée auprès d'une personne ressource (CPE, assistante sociale, infirmière, professeur principal, psychologue de l'Education Nationale, enseignants) pour mener à bien mon projet scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte toutes les personnes et accepte leurs différences. Toute insulte à caractère sexiste, raciste, religieux ou homophobe sera sanctionnée.
<ul style="list-style-type: none"> • Dans toutes mes démarches auprès du personnel enseignant et éducatif ou d'un membre de l'administration, je peux être assisté par un représentant élus des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne bavarde pas en cours et ne perturbe pas le travail des autres élèves. • Je me mets en condition de réussite, je participe activement, je soutiens mon attention. • Je ne dois pas non plus gêner l'ambiance de la salle de permanence ou le CDI par un comportement inadapté.
<ul style="list-style-type: none"> • Je peux être candidat aux différentes instances représentatives de l'établissement (délégué de classe, CVL, CA...). • J'ai le droit d'organiser une réunion, une publication, une association, un affichage à condition d'avoir obtenu l'accord du Chef d'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne mange pas et je ne bois pas dans les salles de cours et les couloirs. • Je laisse propres et en bon état ma place en salle de classe, le CDI, la salle de permanence, les couloirs, les escaliers et la cour du lycée. • J'ai un comportement calme et responsable dans les couloirs et les escaliers. • Le respect des personnels chargés de l'entretien passe par celui des différents espaces de l'établissement. • Si je suis élu délégué, je m'engage à en assumer les charges avec sérieux et assiduité.
<p style="text-align: center;">Tout élève est encouragé à s'investir dans les différentes activités du lycée.</p>	<p style="text-align: center;">Le non respect de ces Obligations peut à tout moment donner lieu à des punitions ou sanctions prévues au <u>Règlement Intérieur</u>.</p>

1– Vie dans l'établissement

A. Carnet de correspondance

Chaque élève doit être, en **permanence**, porteur de son carnet de correspondance. Il **doit le présenter systématiquement** aux surveillants et/ou personnel de l'accueil dès lors qu'il veut entrer dans l'établissement. Le carnet de correspondance est la pièce d'identité de l'élève. Il est aussi le lien entre la famille et l'établissement. En cas d'oubli ponctuel, l'élève doit se présenter à La Vie Scolaire afin d'obtenir un billet de circulation. En cas de perte, le carnet doit être racheté, auprès du service d'intendance, au tarif forfaitaire fixé en Conseil d'Administration.

B. Horaires des cours et accès à l'établissement

L'entrée et la sortie des élèves se fait par la porte principale. Elle est soumise à l'autorisation préalable de l'Agent de loge. Pour les élèves, l'accès au lycée ne peut s'effectuer qu'entre les heures d'ouverture et de fermeture précisées ci – dessous. Les élèves en retard sont notés absents et doivent attendre l'heure suivante pour entrer en cours. Pendant les cours, le portail est fermé.

La journée comprend 10 séquences de 55 minutes. Le début et la fin des cours sont marqués par les sonneries aux heures suivantes :

PORTAIL et GARAGE « deux roues »		SONNERIES		COURS	
Ouverture	Fermeture	1 ^{ère}	2 ^{ème}	Début	Fin
7H30	8H	7H55	8H00	8H00	8H55
8H45	8H55	8H55	-	8H55	9H50
9H50	10H00	Récréation : 9H50 - 10H00 – 10H05		10H05	11H00
10H50	11H05	11H00	-	11H00	11H55
11H50	12H00	11H55	-	11H55	12H50
12H45	12H55	12H50	12H55	12H55	13H50
13H40	13H55	13H50	-	13H50	14H45
14H45	15H05	Récréation : 14H45 – 14H55 – 15H00		15H00	15H55
15H50	16H00	15H55	-	15H55	16H50
16H45	16H55	16H50	-	16H50	17H45
17H40	17H55	17H45	-	Fin des cours	

C. Mouvements d'élèves

Les mouvements des élèves dans le Lycée se font librement, dans l'ordre et le calme. Les couloirs, passerelles et halls ne sont ni des espaces de repos ni des espaces de regroupement ; ils doivent être dégagés et autant que possible, silencieux.

Il est formellement interdit de stationner sur les passerelles.

Dès la 1^{ère} sonnerie, les élèves rejoignent leur salle de cours. Ils attendent leur professeur devant la salle et ne sont pas autorisés à y pénétrer en son absence.

D. Tenue vestimentaire

Quelle que soit la filière dans laquelle ils se sont inscrits, les élèves d'un lycée professionnel vont se former à un métier, effectuer des périodes de formation en milieu professionnel et préparer un examen. La tenue vestimentaire fait partie intégrante des outils pédagogiques dont l'élève doit se munir pour suivre correctement ses cours et participer activement à sa formation. Ainsi, les sous-vêtements et nombrils apparents, les tenues de plage (short type hawaïen ou sport) ne sont pas acceptés.

Chaque élève doit se présenter dans un état d'hygiène corporelle correcte. La tenue vestimentaire doit être également propre, décente et non ostentatoire dans l'établissement, lors des PFMP, pendant les sorties scolaires ou les voyages pédagogiques.

Dans l'ensemble des locaux (hall, couloirs, classes et réfectoire), le port de tout couvre-chef est interdit.

Tout élève n'ayant pas une tenue adaptée pourra faire l'objet d'une punition voir si cela se reproduit d'une sanction.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire ».

E. Deux-roues et objets personnels

Les élèves doivent stationner leur deux-roues sur l'emplacement prévu à cet effet. Celui – ci n'est ouvert qu'aux intercourses et aux récréations. Le casque doit être ôté avant de franchir le portail et le moteur doit être coupé.

Le Lycée ne peut être tenu pour responsable des dégradations ou des vols concernant les deux-roues ou les objets personnels.

F. Absences et retards

→Absences :

Les représentants légaux des élèves sont responsables des manquements à l'obligation d'assiduité scolaire : ils sont prévenus de l'absence de leur enfant (SMS, appel téléphonique, PRONOTE).

Les familles et les élèves doivent prévenir téléphoniquement le Bureau de la Vie Scolaire dès la première heure de cours. En cas d'absence prévisible, les responsables de l'élève en informent préalablement le CPE par écrit, en précisant le motif.

Après une absence, les élèves doivent, à leur retour, en présenter la justification sur leur carnet de correspondance au Bureau de la Vie Scolaire. Le visa du Bureau de la Vie Scolaire vaut autorisation pour rentrer en cours. Aucun élève ne peut être accepté en classe s'il ne respecte pas cette procédure.

La répétition des absences conduit à un entretien avec la famille et peut entraîner une punition ou une sanction. L'élève peut être signalé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Le paiement de la bourse est soumis au respect de l'assiduité scolaire.
Ces dispositions s'appliquent également aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

→Retards :

Les retards nuisent à la scolarité des élèves et perturbent le déroulement des cours.
Les élèves arrivés en retard ne sont pas acceptés en cours : ils sont notés absents et ne peuvent entrer qu'à l'heure suivante.
Les élèves arrivés après la fermeture du portail attendent l'heure suivante pour entrer au lycée.
Tout retard est comptabilisé comme une absence et doit être justifiée via le carnet de correspondance.
La répétition des faits peut entraîner une punition ou une sanction.

G. Utilisation des locaux, des matériels et des espaces extérieurs

Le respect du patrimoine mobilier et immobilier du lycée, ainsi que du travail des personnels qui l'entretiennent est impératif.
Le montant de toute dégradation ou destruction sera facturé à la famille.

La détention et la consommation d'alcool ou de stupéfiants ainsi que leur introduction dans l'établissement sont strictement interdites. Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte du lycée.

L'entrée dans les bâtiments du Lycée (hall, couloirs, salles, réfectoire, CDI) impose notamment le respect des règles suivantes :

- Extinction totale des appareils numériques et multimédia dans les locaux pédagogiques et éducatifs, à l'exception du matériel pédagogique fourni par l'établissement
- Le portable ne sera autorisé dans les locaux d'enseignement que dans le cadre **d'une activité pédagogique encadrée par un enseignant**
- Non utilisation des lecteurs audio et vidéo et rangement dans le sac
- Interdiction de consommation de boissons et de nourriture en dehors des lieux prévus pour la restauration

Tout élève contrevenant à ces règles pourra faire l'objet d'une punition scolaire ou d'une sanction disciplinaire.

L'utilisation des salles de cours suppose le respect des matériels et des outils de travail :

- un groupe d'élèves ne peut être laissé dans une salle **sans surveillance** directe d'un professeur ou d'un assistant d'éducation.
- le matériel mobilier ou immobilier mis à disposition doit être respecté.
- la propreté de la salle et des installations doit être respectée.
- en fin de cours, les tables et les chaises sont rangées, le matériel informatique et les lumières sont éteints, les portes d'accès sont fermées.

→ Sécurité :

Il est impératif de respecter le matériel et les consignes de sécurité.

Toute personne de l'établissement doit veiller à la sécurité de tous et de chacun. Toute situation dangereuse ou susceptible de l'être doit être signalée.

Les consignes de sécurité et d'évacuation sont affichées dans les salles de classes et les couloirs. **Tous les acteurs** de l'établissement doivent prendre connaissance de ces consignes.

Le bon fonctionnement du SSI (Système Sécurité Incendie) est primordial dans l'établissement ; il en va de la sécurité des personnes. Tout élève qui se rendra coupable de dégradation ou de déclenchement intempestif d'un organe lié à la sécurité (déclencheur manuel, détecteur de fumée, extincteur) s'expose à une sanction disciplinaire.

L'introduction de tout matériel ou objet dangereux est strictement interdite.

Toute personne ne faisant pas partie du personnel de l'établissement doit décliner son identité sur un registre à l'entrée.

Aucune personne étrangère au lycée ne peut y pénétrer sans autorisation préalable du chef d'établissement.

2 - L'organisation des Enseignements

A. Les Enseignements Professionnels et Sportifs

→ La Tenue Professionnelle :

La tenue sera adaptée à une mise en situation professionnelle, une réunion, un déplacement professionnel, un oral d'examen ou un entretien d'embauche. Elle est exigée au moins une fois par semaine, en cours et/ou en technique professionnelle. Les tenues vestimentaires professionnelles seront conformes aux métiers préparés. Dans les ateliers, pour des raisons de sécurité, la tenue professionnelle (équipement fourni par la Région) est obligatoire. En cas d'oubli, l'élève restera dans la classe sans participer aux activités et aura à réaliser un devoir écrit et/ou un travail pratique imposé par le professeur.

→ La Tenue d'EPS :

Pour des raisons d'hygiène corporelle, l'exercice de la pratique sportive nécessite une tenue adaptée, obligatoirement distincte de la tenue habituelle.

Cette tenue consiste en une paire de chaussures de sport adaptée à l'activité et à la salle de sport utilisée, un pantalon ou un short de sport, un tee-shirt ou un sweat-shirt.

Pour la piscine, un maillot (et non un caleçon), un bonnet de bain et une serviette sont exigés. En cas d'oubli, l'élève restera avec sa classe sans participer aux activités.

→ Déplacements en EPS :

En début de séance, le professeur d'EPS procède à l'appel, dans la cour de l'établissement : Le billet d'appel est transmis à La Vie Scolaire. Accompagnés de leur professeur, les élèves se rendent ensuite sur les installations sportives, en empruntant les trottoirs et les passages piétons ; il en est de même pour le retour au lycée.

→ **Dispense de Pratique Sportive :**

L'élève dispensé se présente à son professeur, dès le premier jour de la dispense, avec l'original du certificat médical, ou avec un mot du représentant légal si dispense exceptionnelle.

Si la dispense est **inférieure à 3 mois**, l'élève peut être « dispensé de pratique sportive » ; il est alors tenu d'assister au cours sans y participer. Il peut aussi être « dispensé de présence en cours d'EPS » ; il reste alors dans l'établissement.

Si la dispense est **supérieure à 3 mois**, l'élève est « dispensé de présence en cours » et peut quitter l'établissement ; une autorisation parentale écrite est alors indispensable pour les élèves mineurs.

L'infirmière du lycée ne fait pas de dispense d'EPS ou d'ATELIER.

3 - Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Les Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) font partie intégrante de la formation au CAP et au baccalauréat professionnel. Dans le cadre du règlement intérieur, leur validation est obligatoire et donne lieu à une évaluation pour le diplôme final.

Ces périodes de formation sont régies par une convention entre le Lycée, l'entreprise d'accueil, l'élève et ses représentants légaux. Cette convention doit être soumise à l'approbation pédagogique du professeur principal et des professeurs d'enseignement professionnel ; elle doit être signée par l'entreprise au moins trois semaines avant le début du stage et remise au professeur principal. Seule la signature du Chef d'Établissement valide la convention.

A défaut, l'élève ne sera pas autorisé à se rendre sur le lieu de stage. Il devra donc être présent dans l'établissement dès le 1^{er} jour de la période afin de faire le point avec le chef de travaux concerné et le professeur principal.

Les absences et retards en stage doivent impérativement et immédiatement être signalés par les représentants légaux, à l'entreprise et au lycée, plus précisément au Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT = Chef de travaux) concerné ou au CPE.

L'absence d'information ou de justification peut entraîner la rupture de la convention de stage.

Toute PFMP non effectuée dans les périodes règlementaires prévues devra être systématiquement rattrapées.

A. Lieu de stage

Le lieu de formation en milieu professionnel peut être choisi en dehors de la zone géographique du bassin d'emploi, sous certaines conditions (voir la convention de stage). **Il est soumis à l'approbation de l'équipe pédagogique et à l'autorisation du chef d'établissement.**

Dans tous les cas, le lieu de stage doit être conforme au référentiel du diplôme préparé par l'élève.

B. Assurances

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire. Elle est cependant conseillée et est exigée dans les cas suivants :

- Sortie pédagogique
- Voyage scolaire

Une assurance particulière couvrant la responsabilité civile des élèves pour les dommages qu'ils pourraient causer au cours d'une Période de Formation en Milieu Professionnel est souscrite par le Chef d'Établissement. Elle est notée sur la convention de stage.

Les accidents qui surviennent au stagiaire sur le lieu de stage ou lors du trajet y conduisant bénéficient de la législation sur les accidents du travail. L'obligation de déclaration d'accident incombe à l'entreprise d'accueil.

4-Le Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Le CDI est à la fois un lieu de travail, de découverte et d'enrichissement personnel.

Comme dans toute salle de classe, l'utilisation du téléphone portable au CDI est **INTERDITE**.

Des outils informatiques sont mis à la disposition des élèves et réservés à la production de dossiers documentaires. Le prêt d'un ouvrage impose que les élèves les restituent dans le délai prescrit.

→ **Manuels scolaires :**

Des manuels scolaires, acquis sur le Fonds Régional des Manuels Scolaires, sont remis aux élèves en début d'année scolaire. Chaque manuel est **identifié**. **Ce prêt de manuels est personnel et engage la responsabilité financière des élèves et des familles : en cas de non restitution ou de restitution en mauvais état, les manuels seront facturés pour leur valeur de remplacement.**

5- Encadrement des élèves

A. Logiciel PRONOTE

Les familles sont informées de l'évolution des résultats scolaires et comportementaux des élèves via PRONOTE : codes personnels Parents et élève remis en début d'année par le lycée.

A tout moment, au cours de l'année scolaire, les familles peuvent prendre contact avec l'équipe pédagogique de leur enfant, le CPE ou l'équipe de Direction du Lycée afin de convenir d'un RDV.

B. Santé

En cas de problème de santé connu, les familles sont tenues d'en aviser l'infirmière de l'établissement.

Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention, en particulier dans le cadre de l'évaluation de leur aptitude aux ateliers professionnels, évaluation transmise ensuite à l'Inspecteur du Travail.

Les maladies contagieuses doivent être immédiatement signalées par la famille à l'infirmière.

→ **Organisation des soins et des urgences :**

Pendant les cours, l'accès à l'INFIRMERIE est autorisé par le professeur, en cas de nécessité absolue.

Tout médicament doit être déposé à l'infirmier avec une ordonnance : la prise du traitement s'effectue à l'infirmier. En cas de maladie avec traitement d'urgence, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est rédigé à la demande des parents : sa mise en place est organisée par l'infirmière et le médecin scolaire. En dehors d'un PAI, seule l'infirmière est habilitée à délivrer un médicament (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale). En cas de problème de santé nécessitant un retour à domicile, l'infirmière ou le personnel de La Vie Scolaire prévient la famille de l'élève qui le récupère en signant le document de décharge parentale.

C. Service Social

En cas de difficulté personnelle ou sociale, une entrevue avec l'Assistante Sociale peut avoir lieu à sa demande, à celle de l'élève, de la famille ou de tout membre de l'équipe éducative.

Cette démarche est obligatoire dans le cadre d'une demande d'aide financière liée à la scolarité de l'élève, au titre du Fonds Social Lycéen.

6 – Punitions / Sanctions

Les punitions et les sanctions disciplinaires s'appliquent aux incidents survenus au sein du Lycée, en dehors du Lycée (lors des sorties et des voyages pédagogiques), aux abords proches mais également dans le cadre des PFMP.

→ Les punitions:

- Devoir supplémentaire
- Heure(s) de retenue
- Exclusion exceptionnelle de cours

De façon générale, tous les personnels de l'établissement doivent être attentifs au respect des règles de vie au sein de l'établissement. Les punitions peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants ; elles peuvent également l'être sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative intervenant au sein de l'établissement. Elles sont des réponses immédiates à des manquements mineurs aux obligations des élèves ou à des faits d'indiscipline.

→ Les sanctions disciplinaires :

Les sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves sont les suivantes :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- La mesure de responsabilisation ;
- L'exclusion temporaire de la classe ou Exclusion-Inclusion. Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.

Les sanctions peuvent être assorties du sursis à leur exécution dont les modalités sont définies à l'article R. 511-13-1.

Les sanctions disciplinaires relèvent de la compétence du Chef d'établissement ou du Conseil de discipline sauf l'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes, qui relève de la seule compétence du Conseil de discipline.

Elles concernent les atteintes aux personnes ou aux biens, ainsi que les manquements graves aux obligations des élèves, en classe ou en dehors de la classe.

Les élèves peuvent également être convoqués devant la « Commission Éducative ».

Cette commission est présidée par le chef d'établissement ou son représentant, comprend notamment des personnels de l'établissement, dont au moins un professeur, et au moins un parent d'élève. Elle associe, en tant que de besoin, toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné. Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves. La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

Punitions et/ou sanctions peuvent s'accompagner de mesures de responsabilisation, de prévention et d'accompagnement.

Les punitions et les sanctions sont individualisées, pour ce faire elles tiennent compte des contextes et des situations. Elles ont pour objet de faire comprendre aux élèves la gravité des actes qui leur sont reprochés. Elles relèvent d'un dialogue et d'un suivi entre le personnel responsable et l'élève et sa famille. Elles sont distinguées de l'évaluation pédagogique.

Le Proviseur
JP TOUJAS



Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Lycée La Coudoulière et m'engage à en respecter scrupuleusement les dispositions.

L'élève, NOM _____ ***Prénom*** _____ ***Classe*** _____

Vu et pris connaissance le : _____

Signature :

Le responsable légal 1, NOM _____ ***Prénom*** _____

Vu et pris connaissance le : _____

Signature :

Le responsable légal 2, NOM _____ ***Prénom*** _____

Vu et pris connaissance le : _____

Signature :

ANNEXE 3 :

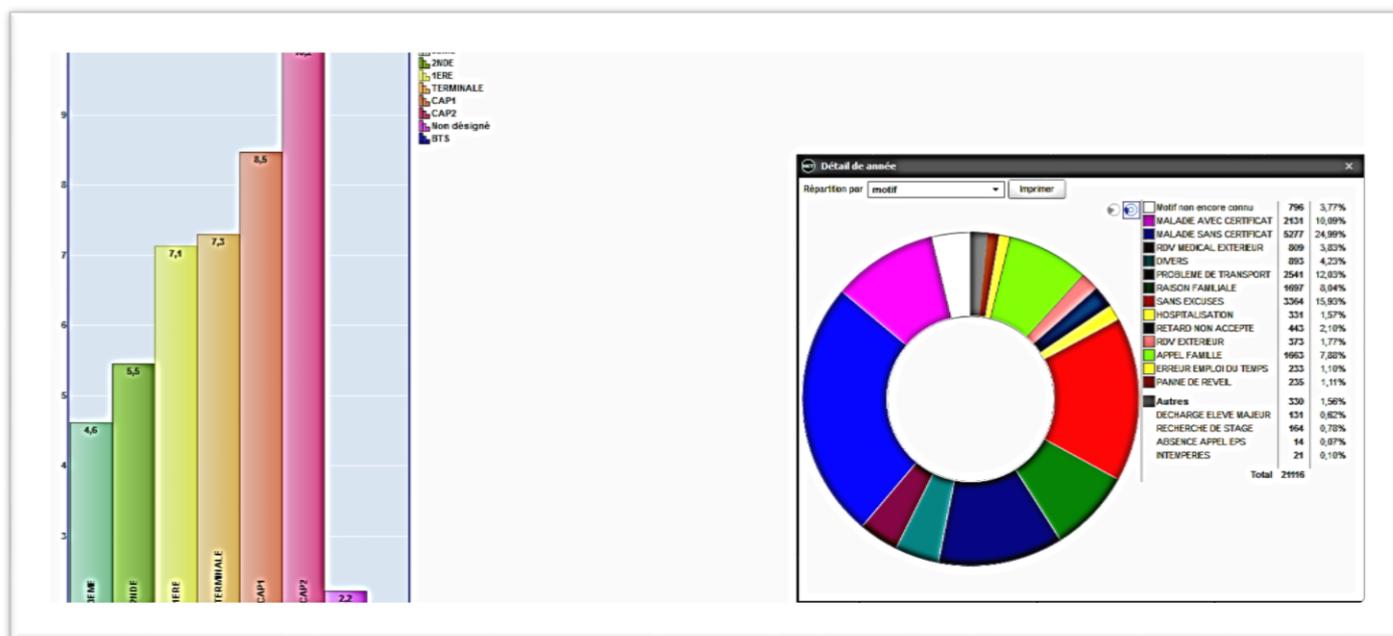
Bilan Vie Scolaire

BILAN VIE SCOLAIRE 2019/2020

1) Absences

Compte-tenu de la situation particulière au 16 mars 2020, il nous a paru judicieux de prendre en compte le 1^{er} semestre de cette année et de le comparer avec l'année 2018/2019. Il s'avère que le taux d'absentéisme est en baisse significative : **- 2 points.**

	Taux absentéisme 2018/2019	Taux absentéisme d'2019/2020
Semestre 1	12,12 %	10,16 %



Absences par niveaux et motifs d'absences (septembre 2019 / mars 2020)

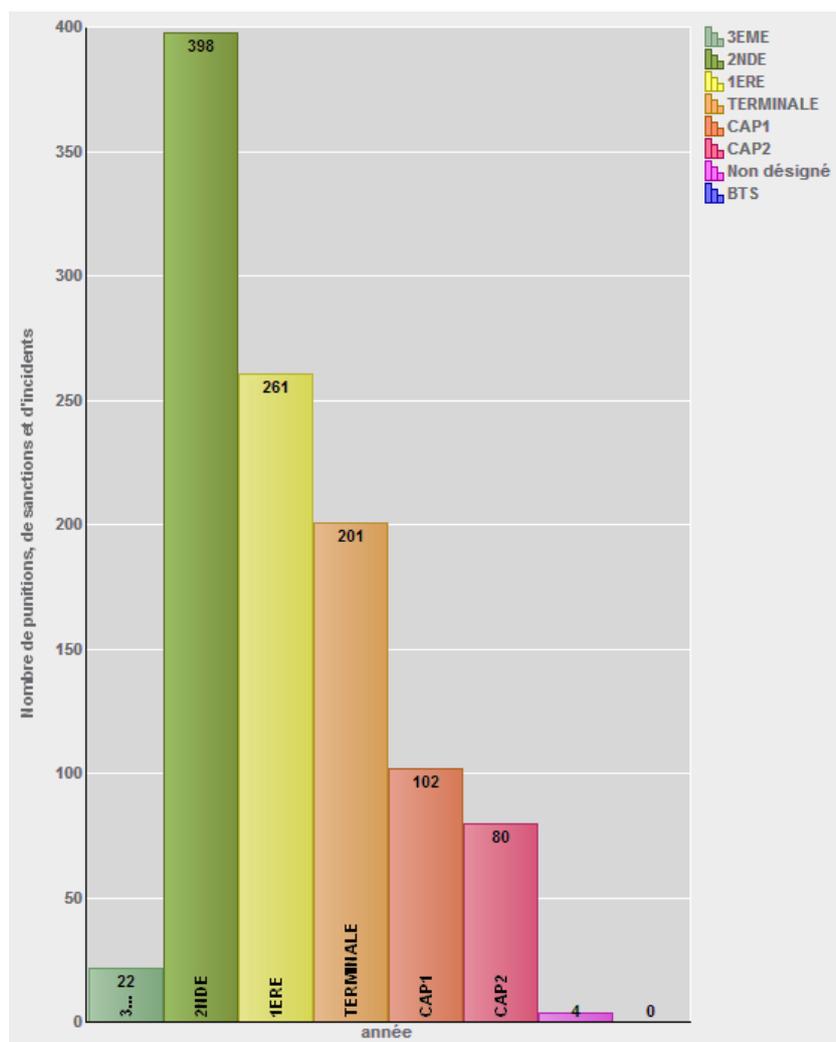
Il est à noter que nous avons dû faire face au cours des mois de novembre et décembre 2019 à des absences ponctuelles d'élèves suite aux manifestations « Gilets Jaunes » (problèmes de transports, craintes des parents).

→ La lutte contre le décrochage est notre priorité : échanges multiples avec les familles, collaboration étroite avec les enseignants notamment les Professeurs Principaux, entretiens réguliers avec les élèves, mise en place de fiches de suivi. Les AED jouent également un rôle prépondérant en alertant systématiquement les familles lors d'absence (SMS, appels téléphoniques, PRONOTE), que les élèves soient mineurs ou majeurs.

Punitions

	Punitions Semestre 1	Punitions Semestre 1
Exclusions de cours	343	257
Retenues	336	310
Devoirs supplémentaires	29	12
TIG	16	25

Les Travaux d'Intérêt Général (TIG) sont à nouveau mis en place grâce à l'étroite collaboration avec les ARL et M. DURAN, Agent de Maîtrise. Les familles soutiennent également cette démarche éducative.



Punitions par niveaux 2019-2020 (septembre 2019 / mars 2020)

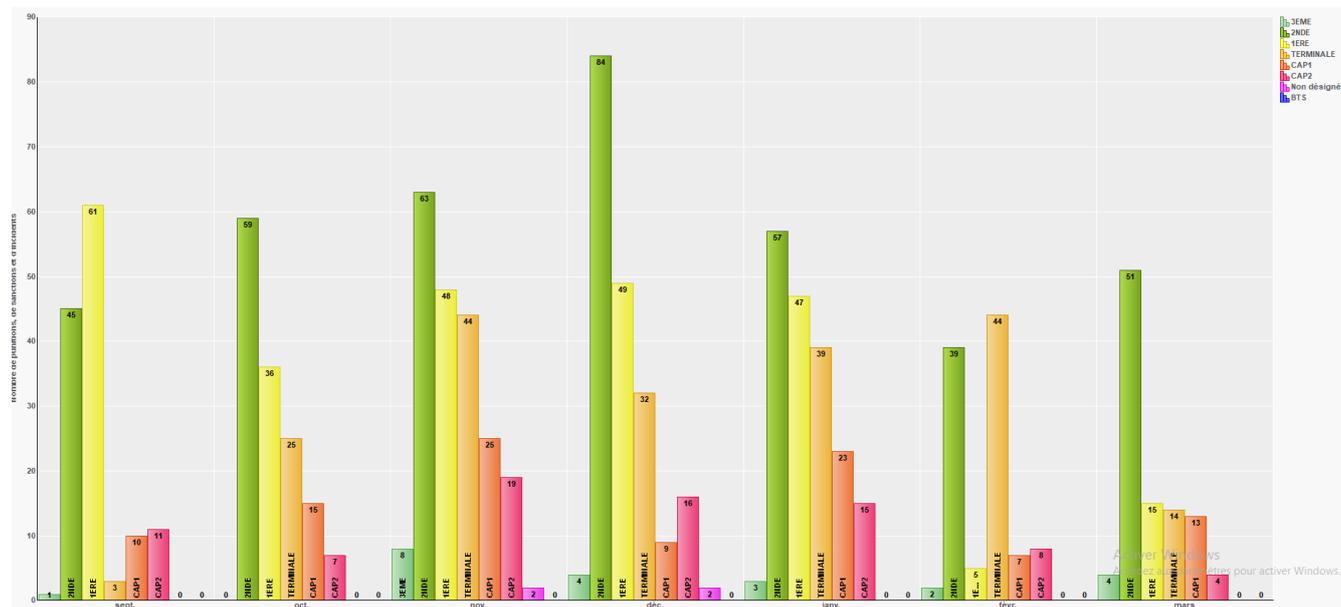
2) Sanctions

	Sanctions Semestre 1	Sanctions Semestre 1
Avertissements écrits	51	19
Blâmes	3	1
Exclusions temporaires INTERNAT	2 (+1 Exclusion définitive)	9 (+2 exclusion définitive)
Exclusions temporaires LYCEE	137	59
Exclusions-Inclusions	53	64
Mesures Conservatoires	4	8

Nous constatons à nouveau l'importance des **Exclusions-Inclusions** au sein de l'établissement : l'élève est gardé au sein du lycée à la fois par le service de la Vie Scolaire et les CPE pendant une à plusieurs journées suite à un manquement grave au RI. Pour la plupart des situations d'élèves, les enseignants respectifs de la classe nous ont transmis le travail nécessaire. Globalement, une seule journée en inclusion empêche toute récidence.

Baisse significative des **Avertissements écrits** et des **exclusions temporaires du lycée** qui peut s'expliquer par le fait que les élèves connaissent davantage le RI (rôle important des Professeurs Principaux et du service de la Vie Scolaire) et l'appliquent, notamment par rapport à l'utilisation du téléphone portable interdite en classe, qui était une de nos priorités l'année passée.

Ce sont à nouveau les élèves **des classes de secondes** qui posent le plus de manquements au RI. Les élèves de 1ères et de Terminales « grandissent », gagnent pour la plupart en maturité. Nous avons gagné leur confiance : ils ont compris les règles du lycée et ils y adhèrent.



Sanctions par niveau

3) **Mesure alternative à la sanction** : La Commission Educative, dernière instance avant la mise en place du Conseil de Discipline.

Année 2018/2019 Semestre 1	Année 2019/2020 Semestre 1
3	6 sur 11 *

*5 Commissions éducatives programmées mais avortées suite au confinement.

4) **Conseils de Discipline** :

Année 2017/2018	Année 2018/2019	Année 2019/2020 (Septembre 2019 / mars 2020)
5	14	7

→ En corrélation avec la mise en place des conseils de discipline pour « faits graves », augmentation des signalements auprès du Rectorat de l'Académie de Nice, appelés « Faits établissements », par Le Proviseur.

CONCLUSION :

Points Forts Vie Scolaire :

- Collaboration avec le personnel enseignant
- Collaboration avec les parents et les élèves
- Collaboration avec l'ensemble des services du lycée
- Investissement, disponibilité et professionnalisme des AED
- INTERNAT : études dirigées, collaboration avec l'association AJIR tous les mercredis, animations (Halloween, Noël, bal des internes, Projet décoration...)
- Surveillance active des bâtiments et des mouvements des élèves pendant les heures de cours et lors des interours
- Animation socio-éducative : Délégués de classe, CVL, projets éducatifs, citoyenneté, élèves méritants, ambassadeurs de la voie professionnelle
- Présence des CPE sur toute la semaine : journée + internat
- La lutte contre l'absentéisme et le décrochage : collaboration notamment avec les MLDS (La Seyne, Ste Musse, Hyères), avec les PSY EN du lycée, travail en amont sur l'orientation avec les collèges du Bassin.

Axes de progrès :

- Responsabilisation des enseignants : faire en sorte qu'ils contactent les familles dès lors qu'ils constatent un manquement dans leur classe (téléphone, mail, carnet, PRONOTE) ; l'heure de retenue demandée doit impérativement être accompagnée du travail ; un élève ne doit pas sortir seul de la classe
- Régulation de l'utilisation du téléphone portable en classe
- Place des familles au Lycée : gagner davantage encore leur confiance en l'Ecole
- Les familles prennent RDV pour rencontrer le CPE, sauf urgence
- La surveillance des heures de retenue
- Les Cellules de Veille Santé Social (CV2S) présidées par le Proviseur-adjoint : Réunion mensuelle AS INF CPE PSY EN ULIS

ANNEXE 4 :

Calendrier PMFP

ANNEXE 5 :

Ventilation AED + Notification de moyens

DOTATION ASSISTANTS D'ÉDUCATION 2020-2021

Etablissement : 11,08 ETP

EMPLOI	QUOTITE	NOM	Nb d'heures	Nb de contrats
AED TICE	0.50	BRUN Nicolas	803.5	1
AD Aide documentaliste	0.50	BOUZIGUES Luiza	803.5	1
AED VIE SCOLAIRE	1	GENNA Stéphanie	1607	16
	1	ROUSSEL Virginie	1607	
	0.80	MAERTEN David	1285	
	0.80	PEBRE Elea	1285	
	0.85	GRAS LEMIRE Gaëlle	803.5	
	0.80	DE BOSSCHERE Céline	1285	
	0.80	GOUIT Raphael	1285	
	0.50	NENY Marthe	1365	
	0.50	X	803.5	
	0.50	JANSSEN Lucie	803.5	
	0.60	MATHIEU Ludivine	964	
	0.68	MOURGUES Marina	1092	
	0.50	MARIGLIANO Margaux	803.5	
0.75	MACARIO Fanny	1205		
DOTATION	11.08		17801	18